

Le 3 octobre 2017

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Vu le décret n°68-905 du 21 octobre 1968 portant statut du théâtre national de l'Odéon, notamment ses articles 4 et 5, définissant les attributions respectives du directeur et de l'administrateur du théâtre,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret du président de la République du 13 janvier 2016 portant nomination du directeur du théâtre national de l'Odéon à compter du 15 janvier 2016,

Vu l'arrêté du ministère de la culture du 30 septembre 2017 portant nomination de l'administratrice du théâtre national de l'Odéon à compter du 30 septembre 2017,

Le directeur du théâtre national de l'Odéon donne délégation de signature à Bethânia GASCHET, administratrice du théâtre national de l'Odéon, pour signer tout document concernant les activités de l'établissement à l'exception de ceux relatifs à la programmation artistique du théâtre.

La présente délégation de signature abroge les délégations antérieures et prend effet à compter du 3 octobre 2017.

Stéphane BRAUNSCHWEIG

